Travail de rues........	3,288 15	
Travail de quais........	236 50	
Do. aux Ecoles Pub. 1er Dist. 311 00		
Do. aux Ecoles Pub. 2d Dist. 214 00		
Do. aux Ecoles Pub. 3me Dist. 1030 00		
Do. aux Ecoles Pub. 4me Dist. 579 00—	2,141 00	
Do. à la Maison de Tr. et Pris. 1180 75		
Do. au C de Garde, 1er Dist. 545 25		
Do. à la maison de [illegible] gar. 81 25		
Do. à la maison [illegible] des filles 129 00		
Do. à l'Hôtel de Ville...... 867 50		
Cercueils pour les pauvres...1227 00		
4,017 liv. de chanvre en mains 200 85		
2,965 jours de travail des nègres de chaîne, à 75 C. p. Jr. 2228 75		
Trav. pour la prison de Police 2d District........ 88 35		
Do. Asyle des Aliénés, 2d Dist 321 10		
Frais dûs sur les Esc. restant en prison depuis le 12 Avril 685 00		
Frais dûs sur les Esc. relâchés sans paie depuis le 12 Av.. 102 75		
Provisions en mains....... 76 00		
Habillements, lits, couv. etc. à cette date.........1900 00		
Matériaux achetés depuis le 12 Avril......... 800 00		
Loyer sauvé au C. de Garde. 570 00—	10,948 55	
	$21,794 82	

12 Avril.		Avoir.
Montant du compte des officiers du 1er Janvier à cette date..........		1,138 48
Montant des appropriations pour matériaux jusqu'à cette date.	1100 00	
Provisions à cette date.....	1800 00	
Habillements à cette date....	300 00—	3,200 00
Cpte. de Médts. à cette date.	40 00	
Annonces d'Esc à cette date.	34 00	
Salaires des médecins do.....	115 00—	189 00
Balance en fav. de la Maison de Travail et la prison de Police, à cette date.......		1,585 48
		$6,112 91

31 Décembre.		
Montant du compte des officiers du 12 Avril à cette date............		$5,034 70
Montant des appropriations pour matériaux, du 12 Av. à ce Jr.	1800 00	
Provisions du 12 Avril...do..	7400 00	
Habillements....do...do..	2200 00—	11,400 00
Compte de médicaments.....	243 00	
Salaire des médecins........	300 00	
Annonce d'esclaves........	77 00	
Compte de charbon........	64 50	
Livres et fournitures.......	100 00—	784 50
Balance en fav. de la Maison de Trav. et prison de Police		4,575 62
		$21,794 82

Nouvelle-Orléans, ce 31 Déc. 1852.
JONATHAN WARRELL, Gardien.

Une communication du commissaire des Rues, notifiant ce Conseil de la plainte de plusieurs citoyens au sujet de certaine nuisance de la rue de la Commune, provoquée par les hôtels St Charles, Verandah et de Ville; transmettant un compte pour la réparation de la levée du bayou St Jean, et faisant connaître l'expiration de divers contrats—est lue, et cette partie relative à la nuisance est référée au comité de Police; celle relative au compte pour réparer la levée du bayou St Jean au comité de Finances; et celle relative aux contrats au comité des Rues et Débarcadères.

Une autre communication du même officier, rapportant E. D. White, contractant pour nettoyer les rues, pour négligence de devoirs, est lue et référée au comité des Rues et Débarcadères.

Un état des amendes assessées et collectées par le Recorder du Premier District, est lu et référé au comité de Finances.

Une communication du Voyer ayant été lue, au sujet du mauvais état du marché de la rue des Magasins—

M. Watkins présente les résolutions suivantes, sur dispense des règlements, et en demande l'adoption :

Résolu que le Voyer fasse une estimation du coût probable des réparations nécessaires au marché de la rue des Magasins, entre Ste Marie et St André, Quatrième District.

Résolu que le Contrôleur vende à l'encan, après dix jours d'avis, le contrat pour réparer le marché de la rue des Magasins, Quatrième District, d'après les spécifications du Voyer.

M. Leeds propose de diviser la question, afin de voter séparément sur chaque résolution, ce qui prévaut.

La question étant divisée, M. Watkins demande l'adoption de la première résolution, ce [illegible]tion est déposée sur le bureau, sujette à appel.

MESSAGES DU CONSEIL DES ALDERMEN.

On reçoit un message du Conseil des Aldermen annonçant l'adhésion de ce Corps aux résolutions, substituts et amendements qui suivent, à savoir :

Résolution No 632, pour contracter avec Jno. Paul, pour la construction de deux bateaux à ordures.

Résolution No 667, autorisant la vente du contrat pour la construction de banquettes dans la rue Joséphine et le Chemin Félicité.

Résolution No 690, pour la vente du contrat pour le pavage en blocs de la rue Tchoupitoulas.

Résolution pour payer à P. Seuzeneau la somme de cent quarante piastres.

Résolution relevant les sécurités d'Eugène Staës.

Résolution pour payer à Forrett, Davis & Cie. cent-vingt-une piastres et quatre-vingt-cinq cents.

Résolution empêchant les officiers de la ville d'assurer les propriétés de la ville.

Résolution autorisant le comité de Finances à s'arranger avec le Recorder des hypothèques, pour l'enregistrement des jugements en faveur de la ville.

Résolution autorisant le Trésorier à employer des commis surnuméraires

Résolution appropriant deux mille neuf cents piastres pour la Maison de Travail.

Résolution pour obliger l'Avocat à prendre les mesures nécessaires pour mettre en défaut P. Carmody, contractant.

Résolution pour obliger l'Avocat à prendre les mesures nécessaires pour mettre en défaut Henry Waidley, contractant.

Résolution pour vendre les contrats pour réparer et reconstruire les nouveaux ponts en bois du Premier District, et pour nettoyer les rues pavées et non-pavées et la réparation des rues non-pavées des Premier et Second Wards du Premier District.

Résolution autorisant le paiement de cent cinquante piastres par mois, à dater du 1er Février 1852, à M. G. Almindinger, pour dessèchement extra.

Résolution abrogeant les résolutions Nos 118 et 285, autorisant la vente du contrat à Barker & Waidley, pour un chemin de planches sur la rue Fulton.

Résolution No 746, pour le paiement de divers comptes.

Résolution relevant S. W. Chandlar du contrat pour marquer les drays, charrettes, etc. du Second District.

Résolution pour revendre le contrat pour marquer les drays, charrettes, etc. du Second District.

Résolution pour revendre le contrat pour compte de P. Byrne, pour s'occuper des quatre ponts du canal Carondelet.

Résolution autorisant le contrat avec Thos Buckley, pour pavage autour du terrain public de la rue Claiborne.

Résolution autorisant les contrats avec Carey & Young, pour peindre et nettoyer les marchés Poydras et Ste Marie; avec James Lilly, pour peindre et nettoyer le marché à la viande du Second District; et avec John McKeague, pour le marché Tremé, du même District.

Résolution autorisant le contrat avec H. McGuinn, pour les coquilles et le sable du Lac, pendant un an.

Résolution autorisant le contrat avec J. Hussey, pour nettoyer le canal de la rue Poydras.

Résolution autorisant le contrat avec John Paul pour numéroter les maisons et placer les enseignes des rues.

Résolution pour revendre le contrat pour faire les banquettes du district compris entre les rues Esplanade, Girod, Robertson, Champs-Elysées et Bons-Enfants.

Résolution autorisant le contrat avec P. Carmody, pour un chemin de planches, sur le côté ouest de la rue Claiborne, de Canal à Esplanade.

Résolution autorisant le contrat avec Peter Kaiser, pour un chemin de planches, sur la rue Félicité, entre Prytanée et Howard.

Résolution No 792, pour le paiement de divers comptes.

Résolution ordonnant de réparer les fossés et le dallage autour du marché à la viande du Second District.

Résolution pour placer une lampe au coin des [illegible] et Canal.

Résolution requérant l'Avocat de mettre en [illegible] Clinton, contractant.

Résolution autorisant le contrat avec B. Tramontania, pour collecter les droits sur les huîtres, Second District.

Résolution pour construire un égout sous le chemin de fer du lac Pontchartrain.

Résolution ordonnant au Voyer de construire un pont sur le Nouveau Canal, à la rue St. Paul.

Résolution pour vendre le contrat pour nettoyer et fouiller le canal Claiborne, dans le Premier et le Quatrième District.

Résolution pour remblayer et entourer deux terrains de la rue des Magasins.

Résolution pour vendre les contrats pour faire les banquettes et entourer la propriété de la rue de l'Esplanade, entre Robertson et Miro.

Résolution autorisant le contrat avec Jno. Williamson, pour un pont sur le Nouveau Canal, près de l'Avenue Carrollton.

Résolution pour vendre le contrat pour le pavage en blocs carrés de la rue Fulton.

Résolution pour vendre le contrat pour fournir et délivrer dans le Premier District, douze mille yards de pierres carrées, pour compléter le pavage de la rue Fulton.

Résolution autorisant le commissaire des Rues à ouvrir des tranchées dans la rue Seconde, Quatrième District.

Résolution pour vendre le contrat pour le curage du canal Marigny.

Résolution autorisant l'achat d'arbres pour les planter sur les Places Publiques.

Résolution pour placer des hommes de Police au marché aux Chevaux, rue de la Commune.

Résolution permettant à P. T. Giraud d'établir un tir au pistolet dans la rue Broome.

Résolution pour enlever les obstructions du marché du Port.

Résolution permettant à John Travis d'établir un tir au pistolet dans la rue Perdido.

Résolution pour placer des poteaux et des chaînes à chaque extrémité du marché Poydras.

Résolution pour procurer une nouvelle clôche pour le Corps-de-Garde du faubourg Tremé.

Résolution autorisant des réparations au bureau du Recorder, Second District.

Résolution permettant à Geo. McLean d'établir une écurie de louage dans la rue Perdido.

Résolution permettant à E. Leonard de construire une forge et une fonderie.

Résolution rejetant le contrat de Cosgrove & Boyle, pour fournir à la ville des tuyaux de pompe, et ordonnant une nouvelle vente du contrat.

Résolution pour imprimer cinq cents copies du rapport annuel du Contrôleur.

Résolution pour acheter un nouveau truck pour American Hook & Ladder Company No 2.

Résolution pour payer à Neptune Fire Company No 4, trois cents piastres.

Résolution pour payer à Mechanics' Fire Company No 6, trois cents piastres.

Résolution pour payer à Eagle Fire Company No 7, six cents piastres.

Résolution pour revendre le contrat pour bâtir un hangar et un passage pour Vigilant Fire Company No 3.

Résolution pour payer à Creole Fire Company No 9, six cents piastres.

Résolution pour payer à Philadelphia Fire Company No 14, trois cents piastres.

Résolution autorisant le Maire à vendre le terrain et l'édifice connus, sous le nom d'Ecole Fulton.

Résolution autorisant le Maire à vendre le terrain triangulaire au coin des rues de la Course et Nouvelle-Levée.

Résolution approuvant les contrats de John Paul, pour travaux faits aux cases à pompe Nos 8, 17 et 22.

Résolution pour payer à Thos. Bell, six cent soixante-six piastres et soixante-dix cents.

Résolution pour l'achat du système planétaire de Barlow.

Résolution No 848, pour le paiement de divers comptes.

Résolution approuvant la vente du vieux fer appartenant à la ville, par le Contrôleur.

Résolution pour la nomination d'un comité conjoint pour examiner la conduite de F. Buchanan, collecteur de droits de Levée.

Résolution ordonnant la vente de la batture par Beard & May

Résolution prolongeant le délai accordé à Ths. Hynes, pour le pavage de la rue Royale (avec un amendement.)

Substitut à la résolution fixant le salaire des commissaires des marchés.

Amendement à la résolution requérant l'enlèvement des obstructions sur le terrain neutre de la rue du Canal.

Par le même message, le Conseil est informé de la renonciation par le Conseil des Aldermen à ses amendements au substitut à l'ordonnance concernant le département des incendies, et de son adhésion à la dite ordonnance.

Le Conseil est également informé de la renonciation par le Conseil des Aldermen à l'amendement à résolution No 775 autorisant le paiement de divers comptes, [illegible]rance du Conseil des Aldermen à la résolution allouant à Christian Jacobs soixante-quinze piastres comme salaire en qualité de second Gardien de la Maison de Travail, et de la nomination du comité de Finances, comme comité de conférence pour régler cette question.

Par le même message, avis est ordonné de la nomination des membres suivants du Conseil des Aldermen, à des comité conjoints, à savoir :

MM. Clark, Claiborne, Jones et Burke, du comité pour négocier avec les Marguilliers de l'Eglise St. Louis pour l'achat de l'édifice occupé par les Cours.

MM. Wood, Lugenbuhl et Burke, du comité chargé d'examiner la conduite de F. Buchanan, collecteur de droits de levée du second District.

MM. Clark, Jones et Wood, du comité chargé d'examiner l'affaire relative à l'achat d'un terrain pour Lafayette Hook and Ladder Co. No 1.

Par un autre message, le Conseil est informé de l'adoption des ordonnances et résolutions suivantes, auxquelles il est invité à donner son adhésion.

Ordonnance autorisant le Maire à émettre des proclamations offrant $250 de récompense pour l'arrestation d'incendiaires.

Ordonnance donnant un ilet de terre à l'Etat à la condition que le Capitole y soit construit.

Résolution autorisant le Maire à payer à Wm. Budd, avocat de J. C. Maitland, deux cent seize piastres et vingt sept cents.

Résolution autorisant Mme. Cidro, f. d. c. l. à vendre de la viande et des légumes dans le Troisième District.

Résolution autorisant le Contrôleur à vendre le contrat pour paver en blocs carrés la rue de la Levée, depuis l'Esplanade jusqu'à la rue Louisa; et le contrat pour paver la rue Bourbon depuis l'Esplanade jusqu'au bout de la rue, avec les pierres rondes enlevées de la Levée.

Résolution autorisant le Trésorier à payer à F. Buisson trois cents piastres.

Résolution autorisant le Trésorier à payer à Joseph Scholl cent une piastres et cinquante cents.

Résolution autorisant le Commissaire des rues à louer des terrains, pour épaves publiques, dans le second et le Troisième District, et à se servir pour épave publique, d'un terrain situé dans le Quatrième District et appartenant à la ville.

Résolution autorisant le Voyer à enlever l'installation de l'étal placé en dehors du marché à la viande du Second District, face à la rue Ste. Anne.

Résolution abolissant les places de Gardiens d'épaves existant en vertu d'ordonnances des ex-Municipalités.

Résolution référant à un comité spécial les amendements proposés par la Législature à la charte de la ville.

Résolution nommant un comité pour faire tirer un salut dans chaque District, le jour anniversaire de la naissance de Washington.

Par un autre message, le Conseil est informé de la nomination de MM Clark, Jones, Lugenbuhl et Claiborne, d'un comité spécial sur les amendements proposés par la Législature à la charte de la ville.

Et de MM. Wood, Gasquet et Jones d'un comité pour faire tirer un salut de cinquante coups de canon, dans chaque District, le jour anniversaire de la naissance de Washington.

Sur motion de M. Bailey, l'amendement du Conseil des Aldermen à la résolution prolongeant le délai accordé à Ths. Hynes pour le pavage de la rue Royale, qui consiste à ajouter : " ainsi qu'à Geo. Cronnan, pour le pavage de la rue de Chartres en blocs carrés " est sanctionné.

L'ordonnance donnant la Place d'Armes à l'Etat, pour y construire le Capitole, ayant été lue—

M. Leeds propose de la référer au comité des Bâtisses et Améliorations.

Sur cette motion, M. Derbès demande l'appel nominal, qui donne le résultat suivant :

Oui—MM. Bailey, Heerman, Leeds, Philbrick, Stetson, Summers, Sykes et Watkins—8.

Non—MM. Burthe, Derbès, Dolhonde, Eustis, Latour, Nixon, Place, Willson, Wiltz et le Président, Dr. Alpuente—10.

Conséquemment, la motion de référer au comité des Bâtisses et Améliorations ne prévaut pas.

M. Watkins présente ce qui suit comme substitut à la dite ordonnance :

Attendu qu'on a appris que la Législature a l'intention de transférer le Capitole à la ville de la Nouvelle Orléans; et, attendu que nulle bâtisse convenable ne peut être procurée à cet effet—

Qu'il soit en conséquence ordonné que la Ville de la Nouvelle Orléans donnera à l'Etat un ilet de terre qui sera désigné plus tard, où l'on construira un Edifice convenable pour l'Assemblée Générales, à la condition que la dite Législature autorise l'émission de bons par les commissaires de la dette consolidée pour la somme de cinq cent mille piastres à quarante ans au plus, l'intérêt devant être payé semi-annuellement; pourvu que le dit emprunt ne soit employé qu'à l'object mentionné plus haut.

M. Derbès demande le dépôt sur le bureau du dit substitut, ce qui prévaut.

Le dit substitut étant déposé sur le bureau,—

M. Derbès propose d'amender l'ordonnance primitive en ajoutant, après les mots " y sera bâti " les mots " aux frais de l'Etat"—ce qui prévaut.

M. Shaw prend son siège.

M. Heermann propose d'ajouter à l'amendement les mots " pourvu que si la dite place est acceptée pour le but sus dit, on n'en puisse jamais changer la destination, autrement elle reviendrait au donnateur". Et le dit sous-amendement est emporté.

La question étant sur l'adoption de l'ordonnance ainsi amendée, elle prévaut comme suit :

Qu'il soit ordonné par le Conseil Commun de de la Ville de la Nouvelle-Orléans, Que l'ilet de terre précédemment connu sous le nom de Place Congo, et connu aujourd'hui sous le nom de Place d'Armes, compris entre les rues Remparts, St. Pierre, St. Claude et Ste. Anne, soit et demeure donné à l'Etat de la Louisiane, à la condition que le Capitole y soit bâti, aux frais de l'Etat; pourvu que si la dite place est acceptée pour le but sus dit, on n'en puisse jamais changer la destination, autrement elle reviendrait au donnateur.

Qu'il soit de plus ordonné que le Maire soit requis de transmettre une copie de cette résolution à l'Assemblée Générale, et autorisé, quand le siège du gouvernement sera transféré à la Nouvelle Orléans, à passer l'acte nécessaire pour transférer la dite propriété à l'Etat.

L'appel nominal étant réclamé sur l'adoption de la dite ordonnance, donne le résultat suivant :

Oui—MM. Bailey, Burthe, Derbès, Dolhonde, Eustis, Heermann, Latour, Nixon, Philbrick, Place, Shaw, Watkins, Willson et Wiltz—14.

Non—MM. Leeds, Stetson, Summers et Sykes—4.

La résolution autorisant le Trésorier à payer à Wm. Budd, avocat de J. C. Maitland, la somme de deux cent seize piastres, est lue et, sur motion, sanctionnée par le vote suivant :

Oui—MM. Bailey, Burthe, Derbès, Dolhonde, Eustis, Heermann, Leeds, Nixon, Philbrick, Place, Shaw, Stetson, Summers, Sykes, Watkins, Willson et Wiltz—17.

Non—M. Latour—1.

La résolution référant à un comité spécial les amendements proposés par la Législature à la charte de la ville, est lue et santionnée sur motion de M. Shaw, par le vote suivant :

Oui — MM. Bailey, Burthe, Dolhonde, Heermann, Leeds, Nixon, Philbrick, Place, Shaw, Summers, Sykes, Watkins et Willson—13.

Non—MM Derbès, Latour et Wiltz—3.

Le Président nomme MM. Shaw, Burthe, Heermann et Philbrick de la part du Conseil des Assistants-Aldermen, du dit comité.

La résolution autorisant le commissaire des Rues à louer des terrains, pour épaves publiques, dans le Second et le Troisième District, etc., etc.—

Et la résolution réquérant le Voyer d'enlever un étal du marché à la viande, Second District—

Sont lues et sanctionnées sur dispense des règlements

La résolution pour vendre le contrat pour paver la rue de la Levée, de l'Esplanade à la rue Louisa, et la rue Bourbon—

La résolution abolissant les places de gardiens d'Epaves—

Sont lues et référées au comité des Rues et Débarcadères.

La résolution autorisant le Trésorier à payer à Jefferson Scholl cent-une piastres et cinquante cents—

La résolution autorisant le Trésorier à payer à F. Buisson trois cents piastres—

Sont lues et référées au comité de Finances.

La résolution nommant un comité conjoint pour faire tirer un salut de cinquante coups de canon dans chaque district, le 22 du courant, est lue et déposée sur le bureau, sujette à appel, sur motion de M. Derbès.

[illegible] récompenses de $250 pour l'arrestation d'incendiaires, est lue et rejetée sur motion de M. Watkins.

La résolution autorisant Mme Cidro, f. d. c. l., à vendre de la viande et des légumes dans le Troisième District, ayant été lue,—

M. Watkins propose d'y adhérer.

M. Place propose de la rejeter, ce qui prévaut par le vote suivant :

Oui — MM. Bailey, Heermann, Leeds, Philbrick, Place, Summers, Sykes, Watkins et Willson—9.

Non—MM. Burthe, Derbès, Dolhonde, Latour, Nixon, Shaw et Wiltz—7.

PETITIONS, ETC.

M. Willson propose que le Secrétaire distribue les pétitions qui se trouvent sur son pupitre aux comités permanents—Rejeté.

Une pétition de J. M. Rand, Michael Gernon, Martin Gordon, P. Conrey Jr. et autres ayant des propriétés sur le canal Melpomène, demandant l'amélioration du dit canal; de citoyens du Quatrième District, demandant des lanternes—lues et référées au comité des Rues et Débarcadères.

De J. Christian, demandant la remise d'une amende pour violation d'ordonnance, et de Kirkpatrick, au même sujet—lues et référées au comité de Police.

De Jno. Daly, demandant un duplicata de licence; de J. Jonne, au même sujet; de W. Doll, fermier du marché Ste Marie, demandant un remboursement pour la construction d'étaux dans le dit marché; et de Miller & Condon, propriétaires de l'Hôtel de la Louisiane, demandant une licence de seconde classe—lues et référées au comité de Finances.

De Milneburg Fire Co No 1, demandant le paiement d'un loyer dû, est lue et référée au comité des Incendies.

De A. Tourné, fermier du marché Poydras, demandant qu'on le répare, est lue et référée au comité des Bâtisses et Améliorations.

De F. Lacroix, annonçant qu'il est le propriétaire d'un terrain exproprié par la ville, et demandant une rémunération ou l'achat par la ville du reste de sa propriété, est lue et référée au comité des Réclamations.

De W. W. Vaught, pour le paiement d'un compte pour décorer les bureaux du Quatrième District, le 9 Décembre dernier, est lue et référée au comité spécial sur les obsèques de Clay, Calhoun & Webster.

Une pétition de Jacob Kleine, demandant une licence unique pour deux drays, ayant été lue—

M. Stetson en demande le dépôt sur le bureau, ce qui est rejeté par le vote suivant :

Oui—MM. Heermann, Leeds, Nixon, Place, Stetson, Willson et Wiltz—7.

Non—MM. Bailey, Burthe, Derbès, Latour, Philbrick, Shaw, Summers, Watkins et le Président, Dr Alpuente—9.

M. Summers en demande le renvoi au comité des Rues et Débarcadères—Rejeté.

M. Leeds en demande le renvoi au comité de Police.

M. Shaw en demande le renvoi au comité des Réclamations.

M. Heermann en demande le renvoi au comité de Finances, ce qui prévaut

M. Andrews prend son siège.

Une pétition de divers citoyens, demandant que le nom de la rue Tchoupitoulas soit changé, ayant été lue—

M. Watkins en demande le dépôt sur le bureau.

Sur cette motion, M. Shaw demande l'appel nominal, qui donne le résultat suivant :

Oui—MM. Bailey, Derbès, Eustis, Heermann, Leeds, Place, Watkins, Willson, Wiltz et le Président, Dr Alpuente—10.

Non—MM. Andrews, Burthe, Latour, Nixon, Philbrick, Shaw, Stetson et Summers—8.

Conséquemment la motion de M. Watkins prévaut, et la pétition est déposée sur le bureau.

M. Summers demande la permission de retirer la pétition, ce qui lui est refusé.

Une pétition de MM. Cosgrove & Boyle, annonçant qu'ils ont acheté le, et qu'ils ont droit au contrat pour fournir à la ville les tuyaux nécessaires, est lue et déposée sur le bureau, sur motion de M. Leeds, une motion de M. Latour à l'effet de la référer au comité Judiciaire ayant été perdue.

Une lettre de W. W. Vaught, Recorder du Quatrième District, demandant le paiement du compte du Dr J. Carter, pour avoir fait une enquête par son ordre, ayant été lue—

M. Andrews propose que le compte soit payé, ce qui est rejeté par le vote suivant :

Oui—MM. Andrews, Derbès, Eustis, Latour, Philbrick, Stetson, Sykes, Watkins et Wiltz—9.

Non—Le Président, Dr. Alpuente, MM. Bailey, Burthe, Heermann, Leeds, Nixon, Place, Shaw, Summers et Willson—10.

Une pétition de F. Vannuchi, demandant à exhiber des statues en cire gratis, est lue et déposée sur le bureau, sur motion de M. Burthe.

Une invitation de C. F. Fisher, engageant ce Conseil à venir voir son tableau représentant la bataille de la Nlle-Orléans, est lue et acceptée.

Une Pétition de Thos Duffy, contractant, annonçant qu'un certificat émis en sa faveur prr le Voyer est égaré, et demandant un duplicata, ayant été lue—

M. Watkins présente la résolution suivante, qui est adoptée sur dispense des règlements :

Résolu que le Voyer émette en faveur de Thos Duffy un duplicata de certificat pour travail fait par lui, en remplacement de celui qui a été perdu ou égaré.

COMITÉS PERMANENTS.

M. Place, au nom du comité de Finances, présente le rapport suivant :

Le comité de Finances a pris en considération les résolutions et pétitions suivantes, et demande à présenter le rapport ci-après :

Votre comité recommande que ce Conseil n'adhère pas à la résolution passée par le Conseil des Aldermen, transférant aux commissaires de la Dette Consolidée, pour être employées à l'extinction d'une partie de la dette des ex-trois Municipalités, antérieure à la division de 1836, toutes les créances appartenant à l'ancienne caisse d'amortissement générale de la ville de la Nouvelle-Orléans et les actions de banque appartenant à la ville, ainsi qu'un tiers du net produit de la vente de la batture en face de l'ex-Seconde Municipalité

Au sujet d'une résolution passée par le Conseil des Aldermen, amendant l'article 10 d'une ordonnance fixant la taxe sur les drays, charrettes, etc., de manière à en exclure les drays, charrettes, etc. dont on se sert exclusivement pour transporter des marchandises aux marchés, votre comité recommande de ne pas y adhérer.

Au sujet de la pétition de James Kealey, contractant pour marquer et numéroter les drays et charrettes du Troisième District, demandant qu'on lui alloue vingt-huit cents par dray ou charrette, au lieu de quatorze cents, montant fixé par son contrat; et au sujet d'une pétition de James Barrow, contractant, pour la même chose dans le Premier District, demandant qu'on lui alloue vingt-cinq cents, au lieu de douze et demi, montant fixé par son contrat—votre comité rapporte contre et demande à être déchargé de toute nouvelle considération sur ce sujet.

Relativement à la pétition de Thos W. Laster, commis du capitaine de Police du Quatrième District, se plaignant que son salaire est trop minime, votre comité rapporte contre, attendu que le n'a aucun droit, d'après l'Acte de Consolidation, d'augmenter ou de diminuer le salaire d'un officier quelconque pendant le terme pour lequel il a été nommé.

L. H. PLACE.
THOS L. LEEDS,
V. HEERMANN.

Sur motion de M. Eustis, on prend ce rapport en considération *seriatim*.

Le premier paragraphe (ayant trait à la résolution du Conseil des Aldermen, transférant aux commissaires de la Dette Consolidée les créances de l'ancienne caisse d'amortissement, etc.) étant lu—

M. Eustis en demande le rejet et l'adhésion à la résolution dont il s'agit, ce qui est rejeté par le vote suivant :

Oui—MM. Andrews, Burthe, Derbès, Eustis, Latour et Wiltz—6.

Non—MM. Bailey, Heermann, Leeds, Nixon, Place, Shaw, Stetson, Summers, Sykes, Watkins et Willson—11.

Sur motion de M. Place, le paragraphe est adopté, et la dite résolution du Conseil des Aldermen est conséquemment rejetée.

Le second paragraphe du dit rapport étant lu, M. Shaw en demande le rejet, ce qui prévaut par le vote suivant :

Oui—MM. Andrews, Bailey, Burthe, Derbès, Eustis, Latour, Nixon, Place, Shaw, Summers, Sykes et Wiltz—12.

Non—MM. Heermann, Leeds, Stetson, Watkins et Willson—5.

La dite résolution mentionnée dans ce paragraphe étant devant le Conseil, et ayant été lue—

M. Latour propose d'en effacer les mots " à un usage privé et exclusif ou "—ce qui prévaut, et la résolution, ainsi amendée, est lue et adoptée comme suit :

Résolu que l'article 10 de l'ordonnance passée [illegible] fixant la taxe de la licence sur les professions, charrettes, drays, etc., ne s'applique pas aux drays, charrettes, etc. dont on se sert pour transport de marchandises aux marchés; mais que ceux-ci paieront la licence fixée par le Conseil Général de la ville de la Nouvelle-Orléans.

Sur motion, le reste du dit rapport est adopté.

La résolution suivante, présentée par M. Place, est lue et adoptée unanimement, sur appel nominal :

Résolu que le Trésorier paie les sommes suivantes sur le mandat du Contrôleur, à savoir :

Diverses personnes employées dans le département du Voyer, en Janvier, mille soixante-dix-huit piastres et treize cents

Diverses personnes, pour travail et louage de charrettes, en Janvier, six cent trente-neuf piastres et cinquante-huit cents.

Diverses personnes, pour travail et louage de charrettes, en Janvier, cent soixante-huit piastres et quarante cents.

Diverses personnes, pour travail et louage de charrettes, en Janvier, trois cent vingt-trois piastres et trente-sept cents.

Compte du bateau-dragueur pour Janvier, quarante-une piastres et soixante-sept cents.

Compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans, pour éclairer la ville et les lampes, et pour les installations jusqu'aux 1er Janvier 1853, quatre mois, treize mille sept cent soixante-une piastres et soixante-quatorze cents.

E. A. Michel, pour divers fournis au Conseil des Aldermen, quatre piastres et soixante-cinq cents.

Thomas Davenport, une boîte de chandelles pour le Conseil des Aldermen, quinze piastres et dix cents.

Chs McLaughlin, transport de malades à l'Hôpital de Charité, vingt-six piastres.

Mary Field, pension d'un orphelin pendant deux mois, vingt piastres.

Vve E. Schuber, trois mois de loyer du Corps de Garde encoignure Annonciation et Robin, cent-vingt piastres.

A. Brulé, pour fournitures, cent cinquante-sept piastres et quatre-vingt-cinq cents.

W. Flemming, fournitures, vingt-huit piastres et quatre-vingt-quinze cents.

W. B. Kennery, plumes d'acier pour le Recorder du Second District, douze piastres.

Courrier de la Louisiane, annonces d'élection, cent huit piastres.

J. P. Fréret, Shérif, dépenses d'élection du 15 et du 22 du courant, quatre-vingt-douze piastres et cinquante-six cents.

J. P. Fréret, Shérif, habillements fournis aux prisonniers, cinquante-sept piastres.

R. Hall, divers fournis à l'Asyle des Aliénés de la ville, six piastres et cinquante cents.

John Calanan, réparation à divers outils, cinq piastres et vingt cents.

Wm Davis, un mois de services comme ouvrier, employé par le commissaire des Rues, trente piastres.

Stafford, Barrett & Upson, pour baquets et balais achetés par le commissaire des Rues, six piastres et quarante cents.

W. H. Waters, & Co. pour peindre des enseignes à l'Hotel de Ville, quinze piastres.

True Delta, 1 an de souscription, bureau du Recorder du Quatrième District, dix piastres.

Corson & Armstrong, régistre de bateau à vapeur et chaland fourni au Wharfinger du 1er District, vingt piastres.

Maison de Refuge des garçons, diverses dépenses encourues en Janvier, quatre cent soixante dix neuf piastres et soixante dix cents.

S. D. Statts, travail au bureau du Contrôleur, cent trente une piastres et quatre vingt sept cents.

Commercial Bulletin, un an de souscription, Conseil des Assistans-Aldermen, douze piastres.

Jos. Dubuc, provisions et installations aux bureaux du Maire et du Recorder du Second District, cent trente une piastres et cinquante cents.

John Breen, pour réparations aux lampes du 1er District, soixante dix piastres.

John Conway, pour sable de la batture, afin de remblayer un terrain appartenant à la Ville, cinq piastres.

Arthur McArthur, réparation aux pompes du quai flottant du Troisième District, neuf piastres et cinquante cents.

Diverses personnes, travail en Janvier, quatre cent soixante sept piastres et trente cents.

Diverses personnes pour louage de charrettes en Janvier, treize cent soixante dix piastres, et soixante seize cents.

W. W. Dunbar, six mois de salaire comme Secrétaire du comité des rues et débarcadères, trois cents piastres.

H. R. Swasey, relieure de livres à l'usage du Secrétaire du Conseil des Assistans-Aldermen, cinquante piastres.

Pierre Poutz, pour bois acheté par le Voyer, deux cent soixante treize piastres et soixante sept cents.

Diverses personnes, pour services rendus en préparant la liste des taxes avant d'être publiée, et la liste des propriétaires de terres avant le vote sur les chemins de fer, et pour collecter les taxes du mois de Mai au mois de Janvier, neuf, cent seize piastres et soixante sept cents.

Giguel & Jamison, couvertures fournies aux geoles de Police du Second et du Troisième District, quatre-vingt quatorze piastres et soixante quinze cents.

Townsend, Tompkins & Co. pour couvertures, etc. fournies à la Geole de Police du Second District, deux cent quatre-vingt quatre piastres, et cinquante trois cents.

J. Lee, pour couvertures, etc. fournies à la Geole de Police du Second District, cent quatre-vingt huit piastres et vingt cinq cents.

W. H. Waters, maintien des aliénés en Janvier, deux cent vingt cinq piastres et quatre-vingt quatorze cents.

Maison de Refuge des Filles, divers achats en Janvier, cent trente six piastres et dix-huit cents.

Artillerie Washington, saluts tirés le 8 Janvier, soixante seize piastres et quarante cents.

M. Place, au nom du même comité, propose, ce qui prévaut, de prendre en considération la résolution du Conseil des Aldermen, requérant le Trésorier de porter au compte respectif de chacune des ex-Municipalités et de la ville de Lafayette, tous les paiements de contrats, etc., laquelle résolution a été référée au comité de Finances, le 18 Janvier dernier, et rapportée par le dit comité le 1er du courant, avec la recommandation de la rejeter.

La dite résolution étant lue—

M. Watkins en demande le rejet.

Sur cette motion, M. Eustis demande l'appel nominal, qui donne le résultat suivant :

Oui—MM. Bailey, Heermann, Leeds, Place, Stetson, Summers, Sykes, Watkins et Willson—9.

Non—MM. Burthe, Derbès, Eustis, Latour et Wiltz—5.

M. Nixon, sur sa demande, est excusé de voter.

Conséquemment la motion de M. Watkins prévaut, et la résolution est rejetée.

Sur motion de M. Place, la résolution du Conseil des Aldermen, pour le paiement de deux mille deux cents piastres en faveur de Ed. Planchard Sr. est lue et sanctionnée unanimement, sur appel nominal.

M. Place, au nom du comité de Finances, auquel avaient été référés le 1e du courant les états des amendes collectées par les Recorders du Premier et du Quatrième District, rapporte verbalement que le tout a été versé au Trésorier.

M. Place propose de rejeter la résolution du Conseil des Aldermen, référée au comité de Finances, autorisant le paiement de soixante piastres à l'Abeille de la Nouvelle Orléans, pour douze copies des Lois de l'Etat.

Sur cette motion, M. Latour demande l'appel nominal qui donne le résultat suivant :

Oui—MM. Bailey, Burthe, Heermann, Leeds, Nixon, Place, Shaw, Stetson, Summers, Sykes Watkins et Willson—12.

Non—MM. Derbès, Eustis, Latour et Wiltz—4.

Conséquemment, la motion de M. Place prévaut, et la résolution est rejetée.

M. Place, au nom du comité de Finances, auquel avaient été référé la pétition de M. Webber, demandant le paiement de saucisses empoisonnées, rapporte contre verbalement, et le dit rapport est accepté.

Sur motion de M. Place, le message du Maire, en date du 1er courant, référé au comité de Finances, est transféré au comité judiciaire.

M. Bailey, au nom du comité des Rues et Débarcadères, présente le rapporte suivant, qui est reçu :

Le comité des rues et débarcadères rapporte en faveur des pétitions de James Walsh et John Ahern, contractants pour éclairer les lampes à huile du Premier et du Troisième District.

Il a toujours été d'usage, dans cette Ville, d'allouer une double compensation pour les lampes qui brûlent toute la nuit, et comme nulle allusion n'est faite dans les spécifications relatives à ces lampes, le comité pense que les contractans ont acheté leurs contrats dans la persuasion que cette coutume serait maintenue. En conséquence, votre comité présente la résolution ci-jointe.

Relativement à la plainte et à la pétition du Cap. J. H. Lowell, du navire " Commerce: " le comité rapporte qu'il a examiné cette affaire et présente une résolution remettant l'amende, et le bois lui appartenant, au Cap. Lowell.

Relativement à la plainte et à la pétition de A. Tourné, fermier du marché Poydras, le comité informe le Conseil que les réparations que demande Mr. Tourné sont de la compétence du contractant chargé des réparations du dit marché.

Le comité recommande l'adhésion de ce Conseil à la résolution du Conseil des Aldermen, requérant le commissaire des rues de n'employer dans aucun District plus de cinq hommes, cinq chevaux et cinq charrettes.

Le comité rapporte favorablement au sujet de la pétition d'Eug. Lasère, demandant des banquettes dans le Troisième District, et présente une résolution pour vendre le contrat à cet effet.

N. E. BAILEY,
R. B. SYKES,
G. B. DOLHONDE,
S. W. PHILBRICK,
A. DERBES.

Les résolutions et ordonnances suivantes, présentées par M. Bailey, sont lues et distinctement adoptées, sur appel nominal.

Résolu que les contractans chargés de l'éclairage des lampes de la ville soient payés de la même manière qu'il a été d'usage jusqu'à ce jour, à savoir; pour toutes les lampes des marchés qui brûlent toute la nuit, le double du prix de celles des rues.

Résolu que les amendes imposées au Cap. J. H. Lowell, du navire "Commerce " à cause de certain bois de charpente qui avait été laissés sur les quais du Premier District, contrairement aux ordonnances, ou à cause de toute difficulté survenue à ce sujet avec l'Assistant Wharfinger, lui soient et demeurent remises; et le dit Assistant Wharfinger est et demeure requis de remettre au dit Cap. Lowell, ou à son agent, un certain lot de bois emmagasiné par lui, le dit Cap. Lowell devant payer les frais de charroi et de magasinage.

Résolu que le Contrôleur vende à l'encan, après dix jours d'avis dans le journal officiel, le contrat pour confectionner des banquettes en briques, avec des fossés maintenus par des pierres, des deux côtés de la rue Kerlerec, entre St. Claude et Rempart; l'ouvrage sera fait et les paiements exécutés conformément aux spécifications enregistrées au bureau du Voyer.

Qu'il soit ordonné Qu'après la passation de cette ordonnance, les droits de levée ou de quayage sur les barges mesurant plus de cent tonneaux, seront de vingt cinq piastres.

Résolu que le Voyer soit autorisé à contracter avec John Gale, pour trois cents tonneaux de gravois de Londres, actuellement déposée sur la levée du Troisième District, entre Espagne et Mandeville; le dit gravois ne devant pas couter plus de deux cent cinquante piastres, et devant servir à la lévée du dit District.

Attendu que les Marguilliers de l'Eglise St. Louis ont manqué de remplir les conditions de la donnation faite à l'Eglise St. Louis, ainsi qu'il appert de l'acte passé pardevant Joseph Cuvillier, notaire public, le 1er Avril, 1848:

Qu'il soit résolu, Que l'Avocat de la Ville soit et demeure requis de donner avis aux Marguilliers de l'Eglise St. Louis d'avoir à remplir les dites conditions, c'est-à-dire: de daller les allées des deux côtés de la dite Eglise, de la rue Royale à la rue Condé, d'entourer le reste de la Place St. Antoine d'une grille de fer, et cela, dans les trente jours qui suivront la passation de cette résolution.

Résolu de plus, que si les dits Marguilliers négligent de remplir les dites conditions dans le délai prescrit plus haut, le Contrôleur soit et demeure autorisé à faire vendre à l'encan le contrat pour l'exécution de ce travail.

Résolu de plus, que quand le dit travail sera achevé, le Contrôleur soit et demeure autorisé à demander le paiement des dits Marguilliers, et à intenter un procès, s'ils refusent de payer.

M. Bailey, au nom du même comité, propose de rejeter la résolution passée par le Conseil des Aldermen, autorisant la vente du vieux fer appartenant à la Ville, ce qui prévaut—une motion de M. Place, à l'effet de la déposer sur le bureau indéfiniment, ayant été rejetée.

M. Nixon propose de rejeter la résolution du Conseil des Aldermen, requérant le commissaire des Rues de ne pas employer plus de cinq hommes, cinq charrettes et cinq chevaux dans un District quelconque de la ville, ce qui prévaut, une motion de M. de M. Bailey à l'effet d'y adhérer, ayant été perdue.

M. Heermann, au nom du comité Judiciaire, présente les résolutions suivantes, qui, sur dispense des règlements, sont lues une seconde fois et adoptées :

Le comité Judiciaire présente les résolutions ci-jointes.

V. HEERMANN,
JNO. A. WATKINS,
GEO. EUSTIS, JR.,
GEO. W. SHAW.

Qu'il soit résolu, que l'Avocat de la ville soit et demeure requis de prendre les mesures légales nécessaires pour obtenir un jugement définitif dans l'affaire des réclamations pendantes des héritiers de Mme Guillote et autres contre le terrain connu sous le nom de marché de la rue des Magasins.

Attendu qu'il paraît que la Compagnie de Navigation d'Orléans, pour fouiller un bassin à la jonction du canal Carondelet et du bayou St Jean, a empiété, pendant les mois de Décembre et de Janvier, sur le terrain de la ville; en conséquence—

Qu'il soit résolu, que l'Avocat de la ville soit et demeure requis de prendre les mesures légales nécessaires pour protéger les intérêts de la ville dans l'affaire ci-dessus.

M. Stetson, au nom du comité de Police, présente les rapports et la résolution qui suivent, et les règlements étant suspendus, ils sont lus et adoptés :

Le comité de Police a pris en considération la pétition de M. Jno. M. Shafer, demandant la permission d'occuper un étal dans le marché du Second District, dans le but de vendre des ustensiles en ferblanc, et rapporte contre, parce que c'est contraire aux ordonnances en vigueur et ferait du tort à ceux qui tiennent des magasins où se vendent ces articles.

H. G. STETSON,
S. W. PHILBRICK,
EMILE WILTZ,
L. BURTHE.

Le comité de Police a pris en considération la pétition signée par un grand nombre de personnes se plaignant des étaux de café du marché du Second District et demandant que l'ordonnance du 1er Janvier 1853 soit exécutée, et rapporte favorablement : en conséquence, il présente la résolution suivante.

H. G. STETSON,
S. W. PHILBRICK,
EMILE WILTZ,
L. BURTHE.

Résolu que le chef de Police soit et demeure requis, conjointement avec les commissaires des marchés aux viandes et aux légumes du Second District, de mettre à exécution les ordonnances en vigueur contre ceux qui offensent la morale publique.

M. Stetson, au nom du comité de Police, présente le rapport suivant de la majorité :

Les soussignés ont pris en considération la pétition de M. John E. Caldwell, président de l'Association Charitable des Pompiers, demandant la permission de se servir de la Place Lafayette, pendant une soirée du mois d'Avril prochain, pour une exhibition de feux d'artifice, et rapporte contre.

H. G. STETSON,
S. W. PHILBRICK,
EMILE WILTZ.

M. Burthe, au nom de la minorité, présente le rapport suivant :

Le soussigné, membre du comité de Police, et formant la minorité, rapporte en faveur de la pétition de l'Association Charitable des Pompiers, et présente la résolution suivante.

L. BURTHE.

Résolu que l'usage de la Place Lafayette soit et demeure accordé à l'Association Charitable des Pompiers, pour une exhibition de feux d'artifice, pendant une soirée du mois d'Avril prochain : pourvu qu'on n'endommage pas la Place en fouillant des trous, etc.

M. Burthe demande l'adoption du rapport de la minorité, mais la motion est perdue par le vote suivant .

Oui — MM. Burthe, Derbès, Latour, Nixon, Watkins et Willson—6.

Non—Le Président, Dr Alpuente, MM. Bailey, Heermann, Leeds, Place, Stetson, Summers et Sykes—8.

La question étant sur l'adoption du rapport de la majorité, il prévaut.

M. Stetson, au nom de la majorité du même comité, présente le rapport suivant :

Le comité de Police a pris en considération la pétition de M. J. Masson, demandant la permission de jour de la musique dans les rues, et rapporte contre.

H. G. STETSON,
S. W. PHILBRICK,
EMILE WILTZ.

M. Burthe, formant la minorité, présente le rapport suivant :

Le soussigné, membre du comité de Police, et formant la minorité, rapporte en faveur de la pétition de J. Masson, et présente la pétition ci-jointe.

L. BURTHE.

Résolu que permission soit et demeure accordée à J. Masson de jouer de la musique dans les rues.

M. Bailey propose comme substitut à la résolution de la minorité que l'usage des rues soit accordé à tout le monde, dans n'importe quel but—Rejeté.

M. Burthe demande l'adoption du rapport de la minorité, ce qui prévaut par le vote suivant :

Oui—MM. Burthe, Derbès, Heermann, Latour, Leeds, Place, Summers, Sykes, Watkins et Willson—10.

Non—MM. Bailey, Nixon et Stetson—3.

M. Nixon, au nom du comité des Incendies, présente le rapport et la résolution qui suivent, et les rèlements étant suspendus, ils sont lus une seconde fois et adoptés unanimement sur appel nominal :

Le comité des Incendies, auquel avait été référée la pétition de Milneburg Fire Company No 1, demandant une appropriation annuelle, demande à soumettre la résolution suivante.

J. O. NIXON,
S. W. PHILBRICK,
JNO F. WILLSON,
J. M. RELF.

Résolu que la somme de deux cent cinquante piastres ($250) soit et demeure appropriée annuellement en faveur de Milneburgh Fire Company No 1 : pourvu que la dite somme serve aux appropriations de toutes sortes.

M. Willson, au nom du comité des Prisons et Maisons de Cours, présente les rapports et les résolutions qui suivent, et les règlements étant suspendus, ils sont lus une seconde fois et distinctement adoptés :

Le comité des Prisons et Maisons de Cours, auquel avait été référée la lettre du Voyer, demandant les meubles nécessaires pour son bureau, rapporte qu'il a donné ordre au Gardien de la Maison de Travail de la ville de manufacturer tels articles dont aurait besoin le Voyer.

JNO F. WILLSON,
EMILE WILTZ,
L. BURTHE.

Le comité des Prisons et Maisons de Cours, auquel avait été référée la lettre du Contrôleur au sujet de la vente du contrat à Jno Forshey, pour fournir à la Maison de Travail de la ville les viandes nécessaires, à raison de $4 88 par 100 livres, demande à rapporter en faveur de cette adjudication, et présente la résolution suivante.

J. J. McCORMACK,
JNO F. WILLSON,
EMILE WILTZ,
L. BURTHE,
J. M. RELF.

Résolu que le Maire soit et demeure autorisé à contracter avec John Forshey, principal, et C. R. Kennedy, caution, pour la fourniture des viandes nécessaires à la Maison de Travail pendant un an, au taux de quatre piastres et quatre-vingt-huit cents par cent livres.

Résolu que le Trésorier paie, sur le mandat du Contrôleur, deux mille cent cinquante piastres—onze cent cinquante piastres étant pour les provisions consommées par la Maison de Travail de la ville pendant le mois de Janvier dernier, et mille piastres pour le bois de charpente, le fer, la quincaillerie, etc. dont on se s'est servi pendant la même période.

L'appel nominal, étant réclamé sur la résolution qui précède, elle est unanimement adoptée.

COMITÉS SPÉCIAUX.

M. Watkins, comme rapporteur, présente le rapport et les résolutions qui suivent, pour être pris en considération à la prochaine séance, à 8 heures P. M. :

Le comité spécial, nommé pour s'entendre avec M. M. Walton, au sujet de l'achat de sa propriété située à l'encoignure sud-ouest des rues Lafayette et St Charles, rapporte en faveur de l'achat, parce qu'il croit qu'il est dans l'intérêt de la ville d'avoir cette propriété, qui offrira les commodités nécessaires pour la Cour de District des Etats-Unis, les marshalls, les greffiers et autres officiers attachés à cette Cour, ainsi que pour le Recorder, le capitaine de Police et tels autres officiers de la ville qu'on croira convenable de placer près de l'Hôtel-de-Ville. En conséquence, nous présentons la résolution suivante, et demandons à être déchargés de toute nouvelle considération à ce sujet.

JNO A. WATKINS,
J. O. NIXON,
EMILE WILZ.

Résolu que le Maire soit et demeure autorisé à acheter de M. Mark Walton la propriéré située à l'encoignure des rues Lafayette et St Charles, et connue sous le nom d'ancien Hôtel Municipal, pour la somme de trente-deux mille cinq cents piastres, la ville devant assumer le paiement des billets donnés par le dit Walton pour l'achat de la dite propriété, ainsi que l'intérêt sur les dits billets, et le reste comptant

Résolu que le Contrôleur émette son mandat sur le Trésorier en faveur de Mark Walton pour la balance qui poura lui être dûe d'après la résolution qui précède, quand le Maire lui donnera avis que l'achat de la dite propriété a été arrêté.

RÉSOLUTIONS.

M. Derbès présente la résolution suivante, qui est lue et adoptée :

Résolu que le Président nomme un comité de cinq membres chargé de s'entendre avec un comité semblable du Conseil des Aldermen, afin de faire les préparatifs nécessaires pour la célébration de l'anniversaire de la naissance du " Père de la Patrie. "

Le Président nomme du dit comité, MM. Wiltz, Dolhonde, Heermann, Summers et Watkins

M. Stetson présente les résolutions suivantes, qui sont lues et adoptées :

Résolu qu'après le 15eme jour de février, 1853, il ne sera plus permis à personne de tirer du canon sur la Place Lafayette.

Résolu que le Maire soit requis de transmettre une copie de la résolution qui précède aux Chefs d'Artillerie.

L'appel nominal, réclamé sur l'adoption des résolutions qui précèdent, donne le résultat suivant :

Oui—MM. Bailey, Derbès, Dolhonde, Eustis, Heermann, Nixon, Place, Stetson, Watkins et Wiltz.—10.

Non—MM. Burthe, Latour, Leeds, Philbrick, Shaw, Summers et Willson—7.

La résolution suivante, présentée par M. Willson, est adoptée.

Résolu que le comité de Police soit requis de faire un rapport sur la nécessité de mettre un terme à l'usage éternel de l'orgue dont on se sert dans la rue St. Charles, en face de l'Allée Commerciale, car cette musique devient assommante pour les voisins.

M. Derbès présente l'ordonnance suivante, qui, sur sa motion, est référée au comité de Finances :

Qu'il soit ordonné, Que la somme de quatre mille piastres soit et demeure appropriée à l'usage de la Légion de la Louisiane, se composant de toute les Compagnies Militaires portant l'uniforme de la Nlle. Orléans. laquelle somme sera divisée également entre les diverses Compagnies d'après le nombre d'hommes présents aux deux revues d'Etat, le 8 Janvier, et le 4 juillet de chaque année.

Qu'il soit de plus ordonné, Que la dite somme sera payée par le Trésorier de la Ville, sur le mandat du Contrôleur, à l'ordre des Brigadiers-Généraux des deux Brigades, le 1er Janvier de chaque année.

Qu'il soit de plus ordonné, Que les dits deux Brigadiers-Généraux diviseront la somme entre les deux brigades d'après le nombre d'hommes dans leur brigade respective présents aux deux revues mentionnées dans la première section.

M. Wiltz présente la résolution suivante, qui est lue et adoptée :

Résolu que le Voyer soit et demeure requis d'ordonner aux nègres de chaine de travailler dans la rue Première du Second District, allant du Canal Carondelet à la rue St. Philippe, de manière à rendre cette rue praticable; pourvu que les frais n'en excèdent pas cent piastres; et de plus que la Compagnie de Navigation d'Orléans fasse construire, à ses frais, un pont sur le Canal de dessèchement d'Orléans.

L'appel nominal, réclamé sur l'adoption de la résolution qui précède, donne le résultat suivant :

Oui—MM. Adrews, Burthe, Derbès, Eustis, Heermann, Latour, Leeds, Nixon, Philbrick, Place, Shaw, Stetson, Summers, Sykes, Watkins, Willson et Wiltz—17

Non—M. Bailey—1.

Sur motion de M. Latour, les résolutions relatives à diverses résolutions concernant le Marché aux Légumes du Second District, présentées par lui le 28 Janvier dernier, sont mises à l'ordre spécial du jour pour la prochaine séance, à 8 1/2 heures P. M.

Et, sur motion de M. Nixon, le Conseil s'ajourne à lundi prochain, 21 du courant, à 6 heures P. M.

W. H. PETERS, Secrétaire.

SUNDRIES—For sale by KIDDER & FABIAN, 94 Magazine street.

PROVISIONS—200 bbls. Prime and Rump. KENNEDY & FOSTER, 18 Tchoupitoulas st.

GROCERIES— CHEESE— LARD OIL— HAMS— CANDLES— KIDDER & FABIAN, 94 Magazine street.

SUNDRIES.—500 bbls. Bourbon and Monongahela Whisky. E. J. HART & CO., 79 Tchoupitoulas street.

SUNDRIES—English, American and Biloxi Fire Brick, Tiles, Paris, Rugar Lime and Building Materials. JOHN G. HARDELL & CO. (Successors to J. Hayman & Co.)

CEMENT—2000 bbls. Newark and Rosendale. JOHN G. HARDELL & CO.

PLASTERING HAIR—In barrels, bags and bales. JOHN G. HARDELL & CO.

SODA ASH—50 casks Steele & Son's Soda Ash. JOHN G. HARDELL & CO.

PLASTER—200 bbls. Calcined Plaster Paris. JOHN G. HARDELL & CO.

HERRING—100 bbls. and 200 boxes, for sale by J. H. CARTER & CO., 19 Common street.

STAR CANDLES—100 boxes, for sale by J. H. CARTER & CO., 19 Common street.

DRIED APPLES—150 bbls. landing ex ship. E. J. HART & CO., 79 Tchoupitoulas street.

SPANISH PLAYING CARDS—Suitable for the Mexican market. E. J. HART & CO., 79 Tchoupitoulas street.

WHALE OIL—50 bbls. landing from brig. E. J. HART & CO., 79 Tchoupitoulas street.

NUTMEGS—1000 lbs., in store and for sale by E. J. HART & CO., 79 Tchoupitoulas street.

APPLE BRANDY—20 bbls. landing from ship. E. J. HART & CO., 79 Tchoupitoulas street.

LOBSTERS—50 dozen one pound cans, in store and for sale by E. J. HART & CO., 79 Tchoupitoulas street.

PORK—600 bbls. Mess Pork, in store and for sale by MULFORD & CO., 27 Bank Place.

PECANS—30 sacks new Texas Pecans, for sale by MULFORD & CO., 27 Bank Place.

COW PEAS—250 bags fresh South Carolina, landing ex brig Telegraph, from Charleston, and for sale by BARELLI & CO., 67 Common street.

ANTHRACITE COAL—190 Casks broken and egg.

BEEF—1000 bbls. Mess and Prime Mess, for sale by KENNEDY & FOSTER, 28 Tchoupitoulas st.

LARD OIL—Mitchmer's at 90 cents, other brands at 85 and 88 cents for sale at 50½ Gravier street.

SOAP—Hull & Son's Steam Soap, cost 7 cents in New York, will be sold cheap at 50½ Gravier street.

CANNEL COAL—50 tons English Cannel Coal, of superior quality. For terms apply to J. P. WHITNEY & CO., 41 Camp street.

BENT'S WATER CRACKERS—100 kegs, for sale by T. B. WINSTON, 50½ Gravier street.

CUBA SIXES—300 boxes landing, for sale by T. B. WINSTON, 50½ Gravier street.

BRANDY—40 quarter and half pipes, to arrive, for sale by T. B. WINSTON, 50½ Gravier street.

LETTER AND CAP PAPER—30 cases in store, for sale by E. J. HART & CO., 79 Tchoupitoulas street.

ROE HERRING—40 half bbls., for sale by J. H. CARTER & CO., 19 Common street.